AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

ATTESTATION D'OBTENTION DU CODE DE LA ROUTE 2024

Vous êtes :

- allocataire MSA et avez un quotient familial en février 2024 inférieur ou égal à 1000€.

Votre enfant est :

- âgé de 15 à 25 ans et a obtenu le code de la route en 2024.

Bénéficiez d'une aide au permis de conduire de pour votre enfant !

M. ou Mme :

représentant de l'auto-école :

certifie que (nom, prénom du jeune) :

a obtenu le code de la route le : _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /_

et a réglé à ce jour la somme de € **pour des leçons de conduite en vue de l'obtention du permis de conduire.**

Signature du représentant de l'auto-école :

Cachet de l'auto-école :

Date : _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /_

Nom, prénom des parents :

N° INSEE de l'allocataire :

Formulaire à retourner complété et signé avant le 31 janvier 2025

Joindre l'attestation d'obtention du code de la route

MSA Nord-Pas de Calais
Développement sanitaire et social sur les territoires
CS 36500 - 59716 Lille Cedex 9

Mention d'information :
Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposez au traitement de vos données. Vous pouvez exercer vos droits en envoyant un mail au DPO (Délégué à la Protection des Données) de la Caisse à dpo.grprec@msa59-62.msa.fr ou envoyer votre courrier à l'attention du DPO - MSA Nord - Pas de Calais - CS 36500 - 59716 Lille cedex 9.

Développement sanitaire et social sur les territoires

MSA NORD-PAS DE CALAIS

Joindre le développement sanitaire
et social sur les territoires
de la MSA Nord-Pas de Calais :

actionsociale@msa59-62.msa.fr

03.20.00.20.52
pour des questions administratives

03.20.00.21.68
pour joindre un travailleur social

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'action sanitaire et sociale de la MSA Nord-Pas de Calais propose différentes aides pour accompagner la jeunesse vers l'autonomie et la citoyenneté et favoriser l'accès aux loisirs.

En plus de l'aide au permis de conduire, l'action sanitaire et sociale de la MSA Nord-Pas de Calais propose également, sous conditions :

- des colonies de vacances ;
- une aide aux vacances ;
- une aide aux loisirs jeunes ;
- une participation aux frais de stage Bafa ;
- une aide aux apprentis ;
- une aide aux étudiants.

Pour en savoir plus, contactez l'action sanitaire et sociale de la MSA Nord-Pas de Calais